

1. *Débitrice:* **Institut Stavia SA, 1470 Estavayer-le-Lac**

2. *Remarques:* But: établissement d'un institut d'instruction et d'éducation destiné aux jeunes gens et jeunes filles en priorité de confession chrétienne qui veulent étudier les langues, spécialement la langue française.

Délai pour intenter action en opposition devant le président du Tribunal de la Broye, à Estavayer-le-Lac: vingt jours dès la publication, sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.

L'inventaire est aussi déposé.

Les créanciers peuvent dans le même délai demander la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au sujet de revendications de propriété admises par l'administration (arts 47/49 OAOF). A ce défaut, les décisions de celle-ci deviendront exécutoires.

Office cantonal des faillites Fribourg  
1701 Fribourg

(02214514)